

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 189

MONTRÉAL, LE JEUDI 21 AOÛT 1997

88 c + TPS + TVQ / TORONTO 1 \$

PERSPECTIVES

La SQ armée de diplômés?

Brasse-camarade en vue chez les responsables de l'ordre public. Un plan d'action ambitieux déposé par le directeur intérimaire de la Sûreté du Québec place la formation des policiers en position de choix pour améliorer l'assaut contre la criminalité. Mais placer les patrouilleurs sur le chemin des écoliers et s'en remettre au tableau noir, à la craie et au mortier permettra-t-il vraiment d'éliminer tous les maux? Pas certain. (Lire aussi l'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 6.)

Imaginons-les un instant, troquant, l'espace de la collation des diplômes, la traditionnelle casquette de travail pour un mortier sombre, aboutissement de nombreuses heures d'étude acharnée et preuve ultime de l'obtention du grade. Voilà sans doute l'image qui surgit lorsqu'on apprend que d'ici deux ans, la Sûreté du Québec espère multiplier par dix les 3 % de ses officiers et sous-officiers qui peuvent déjà accrocher dans leur bureau, bien en vue, un diplôme universitaire.

Le défi est de taille, la métamorphose suggérée quasi «révolutionnaire», comme le soutient lui-même Guy Coulombe, directeur intérimaire de la SQ et auteur de la réforme. Il possède lui-même un double de grades —



Marie-Andrée Chouinard

économie et sociologie — et ce n'est pas la première fois qu'il joue ainsi au sauveur. Civil ayant atterri dans une mer d'uniformes, il est ici chargé de sauver la SQ à un moment où on la montre à nouveau du doigt, l'affaire Matticks étant toujours débattue à la commission Poitras. Ce n'est certes pas demain la veille que l'on verra tous les policiers brandir un diplôme, admet-il, mais tôt ou tard, la société complexe dans laquelle nous évoluons rendra nécessaire la formation universitaire.

De quoi a-t-on besoin aujourd'hui pour devenir policier? Il faut d'abord passer par l'un des dix institutions collégiales qui offrent des cours de techniques policières, puis réussir avec succès un stage de 13 semaines à l'Institut de police du Québec pour pouvoir, grâce à ce mariage de théorie et de pratique, être embauché au sein d'un corps policier.

Insister comme le fait la SQ sur la formation des policiers ne présente rien de vraiment nouveau. À travers tout le Canada et depuis des dizaines d'années, les rapports étudiant les dessous de la police n'ont pas manqué de placer au haut de la liste de leurs recommandations le recours à une hausse des connaissances. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les policiers eux-mêmes insistent sur la nécessité de chauffer les bancs d'école pour retoucher la théorie autrefois apprise et l'actualiser avec la dose quotidienne de pratique.

Non seulement M. Coulombe fait-il de l'encadrement et de la formation des forces policières un chapitre entier de son plan d'action, mais le ministre de la Sécurité publique Robert Perreault en a fait une condition essentielle à une charge plus efficace contre le crime. En décembre prochain, c'est Claude Corbo qui remettra cette fois un rapport — un autre! — au ministre. L'objet de son mandat? Réviser la formation et le perfectionnement chez les policiers du Québec tout entier.

Paru en novembre, le rapport Bellemar sur les pratiques policières en matière d'enquêtes criminelles suggérait lui aussi que la solution aux problèmes devait passer par la voie de la formation. Questionné hier encore à ce sujet, Jacques Bellemar répétait qu'on a «moins de chances de se tromper avec un policier scolaire qu'avec un qui n'est l'est pas».

Mais le fait d'avoir en poche quelques dizaines de crédits universitaires permettra-t-il vraiment d'éliminer, ou de réduire considérablement du moins, les ratés que l'on sait? «Non. Les problèmes que connaît la police sont beaucoup trop diversifiés pour que la seule formation universitaire soit la solution à tous les maux», explique Jean-Paul Brodeur, criminologue à l'Université de Montréal. Inutile alors? Nenni. «Le problème n'est pas de leur donner ou non de la formation, parce que des connaissances accrues ne nuiront jamais. Mais de croire, par exemple, qu'un baccalauréat en droit leur inculquera automatiquement le respect des lois? Voilà l'erreur.»

Pendant que les instances suprêmes préparent la rentrée scolaire des policiers, que disent les principaux intéressés? Fort satisfait du rapport présenté conjointement mardi par le ministre de la Sécurité publique et le directeur de la SQ, le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec appose toutefois un bémol à l'ambitieux projet de formation. «N'allons surtout pas croire que, parce qu'il est avocat ou sociologue, un policier aura tout du bon policier», soutient Tony Cannavino. Et cessons de penser que, parce que les policiers eux-mêmes admettent que la formation continue et le perfectionnement sont nécessaires, qu'ils sont tous des illettrés pour autant!»

En attendant les résultats de cette réforme, l'on s'affaire à retoucher les programmes de formation actuels: les institutions collégiales essaient cette année un tout nouveau programme et l'Institut de police tente depuis peu une nouvelle formule, axée davantage sur les mises en situation. Dans les coulisses, on parle même d'un baccalauréat en police et sécurité... Policiers, à vos diplômes!

MÉTÉO

Montréal Pluie. Frais et venteux. Max: 18 Min: 13	Québec Averses. Max: 18 Min: 10
--	---------------------------------------

Détails, page B 4

INDEX

Agenda..... B 6	Idées..... A 7
Annonces..... B 6	Le monde..... A 5
Avis publics..... B 4	Les sports..... B 5
Culture..... B 8	Montréal..... A 3
Économie..... B 2	Mots croisés..... B 4
Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

www.ledevoir.com

LES ACTUALITÉS

Site «anti-Québec»: Bégin veut pousser l'affaire devant les tribunaux, page A 2



La programmation de Télé-Québec: cap sur la culture, page B 8

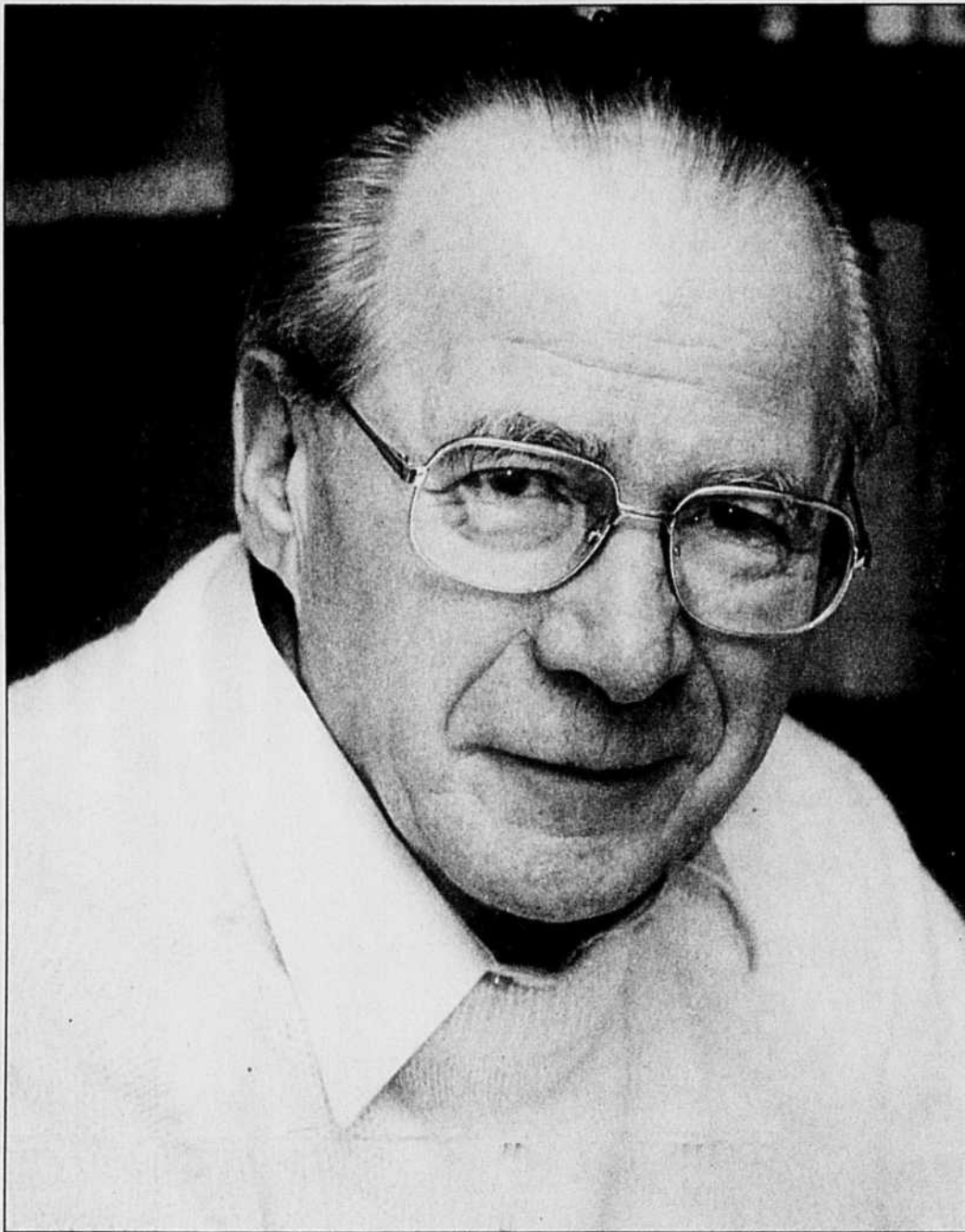
CULTURE



ÉCONOMIE

Mise à pied temporaire de 1200 employés chez Bombardier, page B 2

Léon Dion, 1922-1997



LOUISE LEBLANC

En août 1992, au lendemain de la conclusion de l'entente de Charlottetown, Léon Dion confiait au *Devoir*: «Comme je l'ai toujours maintenu par le passé et comme je le maintiens encore aujourd'hui, je suis un fédéraliste qui prône un renouvellement de fond de la Constitution canadienne. Or je ne crois pas que nous l'ayons obtenu. Mais je ne deviens pas indépendantiste pour autant. Disons que je suis dans l'abîme.»

Le «fédéraliste fatigué» n'est plus

Intellectuel de renom, observateur studieux et indépendant de la vie sociale québécoise et canadienne pendant près de quarante ans, le professeur Léon Dion, politologue, s'est éteint hier à l'âge de 75 ans. Ainsi prend fin un cheminement qui a le plus souvent épousé celui du Québec même, complexe, nuancé à l'extrême, au fond irrésolu.

JEAN DION
LE DEVOIR

Plusieurs, y compris lui-même, ont dit de lui qu'il était un fédéraliste fatigué, fatigué de cette sempiternelle et vaine quête d'une nouvelle place pour le Québec au sein du Canada. Léon Dion ne rejetait pas non plus l'appellation de fédéraliste critique. Soucieux de la défense des intérêts du Québec, adversaire de l'immobilisme, mais jamais fatigué au point de donner son entière caution à la thèse souverainiste.

Sauf peut-être de guerre lasse, comme il l'a fait ces dernières années, illustrant toute l'ampleur de son déclin intérieur. Lors d'une entrevue accordée en mars 1991, il déclarait à un journaliste qui lui demandait de quel côté de la clôture constitutionnelle il logeait: «C'est vrai, je suis parfois un peu mêlé. Jusqu'à un certain point, je me contredis toujours. [...] Je n'ai jamais

fait preuve de fanatisme dans le maintien de mes propres positions.»

En août 1992, au lendemain de la conclusion de l'entente de Charlottetown, il confiait au *Devoir*, avec lequel il a, au fil des ans, fréquemment collaboré: «Comme je l'ai toujours maintenu par le passé et comme je le maintiens encore aujourd'hui, je suis un fédéraliste qui prône un renouvellement de fond de la Constitution canadienne. Or je ne crois pas que nous l'ayons obtenu. Mais je ne deviens pas indépendantiste pour autant. Disons que je suis dans l'abîme.» Puis, lors d'un autre entretien: «Je me sens de plus en plus isolé dans ma double allégeance.»

Pour sinieux qu'il ait pu être, le parcours n'en reste pas moins celui d'un homme de profonde réflexion, auteur prolifique d'une vingtaine d'ouvrages et de quantité d'articles de revues et jour-

VOIR PAGE A 8: DION

Rentrée agitée dans le réseau collégial

Les exigences augmentent, la clientèle diminue

Les cégeps enregistrent une baisse de 3,5 % des inscriptions

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Baisse d'inscriptions dans les cégeps, départs de près de 1200 employés, embauche de quelque 800 nouveaux enseignants, compressions de 70 millions de dollars: le réseau collégial connaît cette semaine une rentrée agitée, alors que les cégeps fêtent leur 30^e anniversaire.

La Fédération des cégeps révélait hier qu'avec 155 000 étudiants, les cégeps connaissent une diminution de leur clientèle de 3,5 % par rapport à l'année dernière.

Selon la fédération, cette diminution est causée par le rehaussement des exigences d'admission dans les cégeps. En effet, depuis cette année, il faut, pour entrer au cégep, avoir non seulement obtenu un diplôme secondaire de base (DES) mais également avoir réussi les cours en langue seconde de 5^e secondaire, en mathématiques de 5^e secondaire, en langue maternelle de 5^e secondaire et en science physique de 4^e secondaire.

Mais près de 80 % des élèves qui n'ont pas obtenu leur DES leur permettant d'entrer au cégep n'avaient raté qu'un seul cours (le cours d'anglais dans la moitié des cas).

La Fédération des cégeps estime donc que ces étudiants suivront probablement des cours de rattrapage et qu'ils s'inscriront au cégep l'hiver prochain.

VOIR PAGE A 8: CÉGÉPS

Le différend franco-québécois sur le doublage

Le rapport Lampron a des allures de pétard mouillé

Ni loi spéciale ni plainte à l'OMC

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Les cris de guerre et l'appel à la levée des longs couteaux dans l'épineuse question du doublage qui oppose le Québec à la France furent de courte durée. Ni loi spéciale bloquant l'accès de nos frontières aux films doublés en France ni plainte auprès de l'Organisation mondiale du Commerce, comme on l'envisageait. Les recommandations proposées dans un rapport rendu public hier ont adouci considérablement le ton six mois plus tard.

Le président de la SODEC, Pierre Lampron, en charge du dossier du doublage, a dévoilé le contenu du document de son comité — attendu depuis le début du mois de juillet. Mais pour ceux qui se rappellent les indignations de février, les recommandations dudit comité, d'une prudence de Sioux, teintées d'une invitation à ménager nos alliés français, faisaient l'effet d'un pétard un peu mouillé.



Pierre Lampron

VOIR PAGE A 8: LAMPRON

Dans son premier discours majeur à titre de ministre de la Santé

Fini les compressions en santé, promet Allan Rock

Le ministre formule l'effritement de la confiance publique dans le système canadien

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

À l'occasion de son premier discours à titre de ministre de la Santé, Allan Rock a affirmé hier que le temps des compressions fédérales dans les soins de santé était révolu et qu'il s'affairerait à restaurer la confiance du public dans le système de santé canadien.

Fortement attendue, cette première allocution depuis que le ministre Allan Rock a hérité du portefeuille de la santé il y a deux mois, a donné le ton du genre de priorités qu'entend accorder M. Rock à son ministère au cours des prochains mois.

Lors d'un discours livré devant les membres de l'Association médicale canadienne à Victoria, le nouveau titulaire de la santé a tracé un portrait sombre et sans équivoque de la perception qu'ont aujourd'hui les Canadiens de leur système de santé.

«Il ne fait aucun doute qu'aujourd'hui, à travers ce pays, il

y a un sentiment profond et croissant d'anxiété dans le public à l'égard de l'état et de l'avenir du système de santé canadien», a-t-il dit.

Les compressions gouvernementales, combinées aux fermetures d'hôpitaux, à l'exode des médecins, à l'allongement des listes d'attente et aux mises à pied massives sont à l'origine de cette perte de confiance des Canadiens dans leur système. «Les Canadiens se demandent si le système sera encore là pour eux, ou si le pire est à venir», a soutenu Allan Rock.

Cette perte de confiance, à elle seule, constitue en soi une menace pour l'avenir du système de santé, et même pour celle du pays, a tranché le ministre de la Santé. «Ce système est devenu un droit pour les citoyens et non pas un simple programme gouvernemental», a-t-il ajouté.

Le ministre Rock s'est alors engagé, comme l'avait fait le premier ministre du Canada Jean Chrétien en avril, à ce

qu'il n'y ait plus d'autres réductions dans les paiements de transferts, sans toutefois s'engager à augmenter les budgets liés aux soins de santé. Ce dernier a aussi soutenu que sa priorité au cours des prochains mois serait de restaurer la confiance érodée des Canadiens dans le système des soins de santé.

«Je ne vous dirai pas que les coupes dans les paiements de transferts étaient anodines. Elles ne l'étaient pas. Je ne vous dirai pas non plus qu'elles n'ont pas eu d'effet. [...] Mais dans l'avenir, je puis vous dire clairement que du point de vue fédéral, l'ère des coupes dans les soins de santé est révolue», a dit le ministre Rock.

Le financement fédéral des soins de santé devrait atteindre l'équivalent de 25 milliards en argent et en points d'impôts cette année, et augmenter pour les années subséquentes, soutient le ministre. L'arrêt pré-



Allan Rock

VOIR PAGE A 8: ROCK

LE DEVOIR

MONTREAL

EN BREF

Le directeur général s'en vient

(Le Devoir) — Les élus municipaux seront invités à voter lundi prochain lors du conseil municipal de Montréal pour la nomination d'un directeur général. Depuis 1994, la Ville de Montréal n'a plus de directeur général (dont le titre était secrétaire général auparavant). Le maire Pierre Bourque voyait dans ce poste le nœud des problèmes de la municipalité. Près de trois ans plus tard, M. Bourque a révisé sa position sous la pression du gouvernement du Québec et a fait modifier la charte de la Ville pour embaucher un directeur général qui servira de tampon entre les politiciens et les fonctionnaires.

Débat sur l'hippodrome

(Le Devoir) — Le délicat dossier de la vente de l'hippodrome de Montréal rebondira lundi prochain au conseil municipal alors qu'une séance d'information y est prévue. Cette transaction, qui serait sur le point d'être conclue, assurait-on hier au bureau du maire Pierre Bourque, a soulevé un immense tollé tout au cours de l'été. Tant et tellement que le maire Pierre Bourque se retrouve minoritaire au conseil municipal à la suite de six démissions dans son parti. Techniquement, la transaction n'a pas à être adoptée par le conseil municipal puisque le propriétaire de l'hippodrome, au nom de la Ville, est une société paramunicipale. Le dossier sera tout de même débattu lundi à la demande notamment de l'opposition officielle.

Affaire Desjarlais: un suspect arrêté

(PC) — Un homme d'affaires de Pierrefonds, Ronald Carrière, âgé de 42 ans, a été arrêté hier à son domicile. L'exécution de ce mandat d'arrestation par les policiers de Vaudreuil-Dorion et ceux de la Sûreté du Québec a été réalisée dans le cadre de l'enquête sur la mort du jeune Vincent Desjarlais, 14 ans, qui a été mortellement heurté par une Mercedes, le 30 mai dernier. Carrière comparaitra aujourd'hui au Palais de justice de Valleyfield sous des accusations de conduite en état d'ébriété ayant causé la mort et de délit de fuite.

Vaillancourt lance la campagne

(Le Devoir) — Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, a lancé officiellement hier, à l'occasion d'une conférence de presse, la campagne électorale de son parti, le PRO des Lavallois. M. Vaillancourt a du même coup présenté les 21 membres de son équipe, en prévision du scrutin municipal du 2 novembre prochain, dont treize sont des conseillers sortants. Le maire a en outre profité de l'occasion pour réitérer son intention de ne pas hausser les taxes municipales pour compenser les transferts effectués par Québec dans le cadre de la réforme Trudel.

Garderies: près d'une entente?

(Le Devoir) — Les porte-parole de Concertation inter-régionale des garderies du Québec ont indiqué qu'ils étaient proches d'une entente avec le ministère de la Famille et de l'enfance. Hier, les représentants des deux parties ont poursuivi des négociations concernant l'épineux dossier du financement des garderies sans but lucratif. Selon les précisions apportées au terme de ces pourparlers, il ne reste plus qu'à coucher par écrit les engagements pris au cours de cette réunion.

Le juge Bonin n'avait pas obtenu de la SQ tous les documents utiles à son enquête

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

La commission Poitras a examiné, hier, si la Sûreté du Québec (SQ) avait fourni au juge Jean-Pierre Bonin tous les documents lui permettant d'évaluer si les trois enquêteurs internes chargés de mettre à jour les irrégularités policières commises à l'égard des Matticks avaient obtenu ou non l'appui requis des directeurs de cette force policière.

Pour M^e Jean Keable, qui représente les enquêteurs internes Bernard Arsenault, Louis Boudreau et Hilaire Isabelle, «la Sûreté n'a pas transmis au commissaire-enquêteur Jean-Pierre Bonin tout ce qu'il a demandé, et dans les documents transmis se trouvent des

inexactitudes, des modifications et des changements de dates et d'événements importants», a-t-il lancé hier, en début de journée.

À la barre des témoins se trouvait le directeur général adjoint Gilles Falardeau, le coordonnateur de l'enquête interne, M. Falardeau était également l'interlocuteur de la SQ auprès du juge Bonin. Les demandes de documents lui étaient adressées.

Il a été établi que M. Falardeau a transmis au juge Bonin la série d'allégations de l'enquêteur Hilaire Isabelle, dont certaines visaient le directeur général Serge Barbeau, le coordonnateur Falardeau et l'ensemble des membres de l'état-major de la SQ.

Le juge Bonin avait indiqué dès le début de son enquête en juin 1996 sa

volonté d'obtenir tout document, pièce ou rapport en relation avec les allégations de M. Isabelle (dont certaines visaient le directeur général Serge Barbeau, M. Falardeau et les membres de l'état-major) et en particulier les documents émanant des inspecteurs Normand Proulx et Michel Charpentier.

M^e Keable a établi que ni leurs notes personnelles, ni leur registre d'évolution du dossier d'Hilaire Isabelle, ni les résumés de rencontres et de conversations téléphoniques de Proulx et de Charpentier n'avaient été remis au juge Bonin.

M. Falardeau a été longuement interrogé sur son résumé des principaux événements survenus dans le dossier de l'enquête interne fait à l'in-

tention du juge Bonin. M. Keable a signalé que quelques informations transmises au juge Bonin n'apparaissent pas dans les cahiers de notes appartenant à M. Falardeau.

Ce dernier a dû reconnaître la véracité de cette constatation et a expliqué qu'il s'était fié à sa mémoire. Les informations en question ont trait à la demande faite par les trois enquêteurs d'obtenir l'aide d'autres policiers pour mener rondement leur enquête.

Le trio d'enquêteurs soutient avoir formulé cette demande en novembre 1995, mais dit que, MM. Falardeau et Barbeau n'y ayant donné suite que plusieurs mois plus tard, ils ont influé sur le procès des quatre policiers accusés d'entrave à la justice relative-

ment à l'enquête sur le clan Matticks.

Ceux-ci ont finalement été acquittés. Il appert que les procès-verbaux des réunions de l'état-major de la SQ où cet élément a pu être discuté n'ont pas été transmis au juge Bonin.

«Le juge Bonin ne les a pas demandés», a expliqué M. Falardeau.

M. Falardeau a servi cette même réponse relativement à plusieurs documents auxquels a référé M^e Keable.

Le juge Bonin n'a finalement pas réussi à compléter son mandat. Il a mis un terme à son enquête à la mi-octobre 1996 en raison du climat d'animosité entre les parties qui rendait son travail impossible à réaliser, a-t-il expliqué au ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault.

Le témoignage de M. Falardeau se poursuivra aujourd'hui.

Immeubles dévastés



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

UN GROUPE de pompiers apparaît au milieu des ruines laissées par trois incendies criminels, allumés à l'aide de cocktails Molotov, qui ont dévasté des établissements fréquentés par des membres ou des sympathisants des Hells Angels, tôt hier matin, à Montréal. Les immeubles visés abritaient des commerces, une agence d'escorte et de danseuses, un bar et une brasserie situés dans l'est de la ville. La police recherche deux suspects.

Réforme à la Sûreté du Québec

L'APPQ met un bémol

LE DEVOIR

L'Association des policiers provinciaux du Québec accueille avec une satisfaction générale le plan d'action présenté mardi par le directeur intérimaire de la Sûreté du Québec mais met un sérieux bémol sur le volet de la formation universitaire et la possibilité d'entrées «latérales» au sein du corps policier national.

Dans un rapport dévoilé mardi par le directeur de la SQ Guy Coulombe et le ministre de la Sécurité publique Robert Perreault, l'on affirme que d'ici à l'en 2000, on souhaite voir passer le nombre d'officiers et de sous-officiers possédant une formation uni-

versitaire de 3 % à 30 %. On désire ajouter à la seule porte d'entrée actuelle — celle d'agent patrouilleur — la possibilité d'être embauché sur la base d'une spécialité universitaire, sans devoir franchir tous les échelons de l'institution.

Ces deux points du rapport soulèvent un brin d'inquiétude chez le président de l'APPQ (syndicat comptant 3750 membres), Tony Cannavino, lequel croit que la direction devra d'abord songer à former ses propres ressources internes avant d'aller piger dans un bassin extérieur.

«Avant de dire on veut des entrées latérales avec des gens bardés de diplômes de toutes sortes, regardons

d'abord ce qu'on a comme ressources», a expliqué hier M. Cannavino.

Le président de l'APPQ soutient que les policiers ne sont pas fermés à la formation et au perfectionnement — au contraire, ajoute-t-il, ils sont les premiers à en voir la nécessité. «Mais il ne faut pas croire que le diplôme est la solution à tous les problèmes.»

Des membres du comité exécutif de l'APPQ de même que des membres de la direction de la SQ ont créé un comité-conjoint, lequel doit voir à la mise en place de toutes ces réformes. «Rien de tout cela n'est coulé dans le béton. Nous y verrons», a conclu M. Cannavino.

Vision Montréal tiendra un congrès les 21 et 22 novembre

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Quoi qu'en disent ses détracteurs, le parti Vision Montréal est toujours vivant et il entend bien le démontrer. Le conseil général du parti, qui a mené au pouvoir Pierre Bourque, a décidé hier soir de tenir un congrès les 21 et 22 novembre prochains.

Ce congrès sera l'occasion pour les membres de Vision Montréal de faire le bilan des trois premières années du mandat de l'administration Bourque. Ces deux jours de réflexions et de discussions devraient permettre en outre de stimuler les troupes en vue de la bataille électorale de l'automne 1998.

«Nous serons tous là cet automne avec une équipe forte, et renouvelée, et pleine d'espoir pour Montréal», a déclaré hier le maire Bourque à son entrée à la réunion hebdomadaire du comité exécutif.

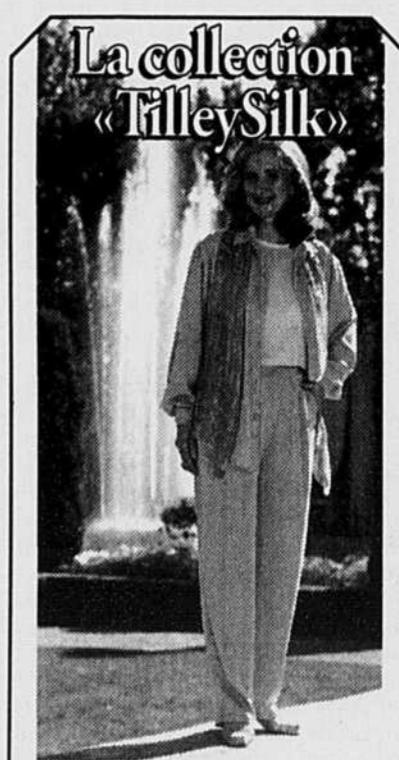
À l'origine, ce congrès devait se tenir en novembre 1996. Or, des allégations de manœuvres illégales d'une rare gravité ont été rendues publiques quelques jours auparavant. Le chauffeur de Pierre Bourque durant la campagne électorale de 1994 a affirmé que M. Bourque lui aurait remis 2000 \$ pour que trois dames fassent une contribution officielle par

chèque à Vision Montréal. Une enquête du Directeur général des élections du Québec (DGE), qui n'a abouti à aucune poursuite, a créé une onde de choc, bousculant ainsi le calendrier de Vision Montréal.

Un an plus tard, donc, Vision Montréal jettera un regard en arrière pour s'assurer que les engagements électoraux ont bien été mis de l'avant. De plus, les participants au congrès auront à élire un nouveau comité exécutif du parti. De même, le directeur général par intérim, Robert Archambault, verra son mandat validé, à moins qu'il ne choisisse de se retirer.

Par ailleurs, le congrès devra adopter des statuts régissant la fonctionnement interne de Vision Montréal. Des statuts provisoires depuis juin 1994 constituent les règles de conduites du parti.

Malgré des accusations pour financement illégal, malgré l'enquête du DGE, malgré trois vagues de démissions, Vision Montréal est toujours là. On affirme même que le parti compte 5000 membres. Mais voilà, les gens qui sont devenus membres dans l'enthousiasme électoral pour déloger à l'époque le maire Jean Doré ont une carte valide pour 4 ans. À peine 200 personnes auraient annulé leur membership dans la foulée des récentes démissions.



Nos vêtements «TilleySilk» sont les plus beaux, les plus élégants de notre gamme de produits. Vous pouvez compter sur eux pour une allure élégante en toute occasion, du bureau à l'opéra, de la petite terrasse pittoresque aux restaurants les plus chics. Le tissu ressemble à s'y méprendre à une soie de poids moyen de la plus haute qualité. Pourtant, cette microfibre tissée au Japon peut être lavée et séchée à la machine et vous permet d'aller de fête en fête sans aucun repassage.

Tilley Endurables

1050 ave. Laurier Ouest
272-7791

OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT
EN COMPOSANT LE
1-800-465-4249



NOUVEAUTÉ

MATHOPHILIE

416-436-514 (536 en préparation)

2^e cycle du secondaire

Directrice de collection et auteure :

Louise Lafortune Ph.D.

Manuel 416, tome 1,

320 pages, 35,50 \$

Manuel 436, tome 1,

559 pages, 42,50 \$

Maintenant disponible

Manuel 514, tome 1

Les manuels de cette nouvelle collection sont conçus pour aider certains élèves à soutenir leur «mathophilie» et pour en aider d'autres à passer de la «mathophobie» à la «mathophilie». Les moyens utilisés visent à ce que les élèves apprennent la mathématique et découvrent du plaisir à en faire.

L'approche développée dans la nouvelle collection MATHOPHILIE tient compte des dimensions cognitive, métacognitive, affective et sociale de l'apprentissage de la mathématique.

La nouvelle collection MATHOPHILIE répond aux exigences et contenus, aux principes directeurs et objectifs des nouveaux programmes de mathématique du ministère de l'Éducation.

GUÉRIN, éditeur ltée

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2

Téléphone: (514) 842-3481

Télécopieur: (514) 842-4923

Adresse Internet:

http://www.guerin-editeur.qc.ca

doice
UOMO

GRANDE VENTE

SUR NOS HABITS,
VESTONS, PANTALONS,
CHEMISES, CRAVATES

JUSQU'À 60%
DE RABAIS

277, av. Laurier O.
5107, av. du Parc
277-7558

383, St-Jacques O.
Centre de Commerce Mondial
281-7999

doice
DANA

GRANDE VENTE

jusqu'à 60%
DE RABAIS

sur toute notre collection
printemps / été

277, av. Laurier Ouest • 270-6154
413, St-Jacques Ouest,
Centre de Commerce Mondial • 844-9125

La collection
«TilleySilk»

NOUVEAUTÉ
MATHOPHILIE
416-436-514 (536 en préparation)

2^e cycle du secondaire
Directrice de collection et auteure :
Louise Lafortune Ph.D.

Manuel 416, tome 1,
320 pages, 35,50 \$
Manuel 436, tome 1,
559 pages, 42,50 \$
Maintenant disponible
Manuel 514, tome 1

Les manuels de cette nouvelle collection sont conçus pour aider certains élèves à soutenir leur «mathophilie» et pour en aider d'autres à passer de la «mathophobie» à la «mathophilie». Les moyens utilisés visent à ce que les élèves apprennent la mathématique et découvrent du plaisir à en faire.

L'approche développée dans la nouvelle collection MATHOPHILIE tient compte des dimensions cognitive, métacognitive, affective et sociale de l'apprentissage de la mathématique.

La nouvelle collection MATHOPHILIE répond aux exigences et contenus, aux principes directeurs et objectifs des nouveaux programmes de mathématique du ministère de l'Éducation.

GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet:
http://www.guerin-editeur.qc.ca

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



REUTERS

ÉLOQUENTE illustration du proverbe «un esprit sain dans un corps bien étiré». Sous l'œil épaté des badauds, cette femme méditait hier dans un parc de Pékin tout en faisant des exercices d'étirement.

EN BREF

L'incendie de Hamilton: des risques pour la santé

Toronto (PC) — L'incendie qui a ravagé le mois dernier une usine de recyclage à Hamilton et chargé l'atmosphère d'un dangereux cocktail chimique pourrait avoir des conséquences immédiates et à long terme pour les employés d'une clinique d'urgence et les personnes vivant à proximité de l'usine, indique un rapport rendu public hier par le Solliciteur général de l'Ontario et le Service des incendies. Il s'agit du premier avertissement officiel du genre depuis le sinistre qui a détruit les installations de Plastimet. Le rapport prédit que les émissions toxiques survenues lors de l'incendie du 9 juillet pourraient contaminer l'air, les eaux et la terre et, ultimement, la flore, la faune et les humains. Le rapport du Solliciteur général ne précise pas la nature des problèmes de santé à prévoir, mais l'Association internationale des pompiers a déjà laissé entendre que la combustion de produits chimiques pouvait notamment provoquer des cancers, des maladies pulmonaires et des troubles hépatiques.

Hitler a voulu «exterminer» les prisonniers de guerre

Los Angeles (Reuter) — Alors que la Seconde Guerre mondiale tirait à sa fin, Adolf Hitler souhaitait «exterminer» des centaines de milliers de prisonniers de guerre canadiens et des autres nations alliées, selon un document récemment découvert. Bien que presque tous les hauts responsables nazis étaient opposés au projet d'Hitler, il est possible qu'il l'aurait mis à exécution si la guerre s'était prolongée pendant trois mois, selon le procès-verbal d'un interrogatoire du bras droit du dictateur, Hermann Goering. Précédemment classé secret, le document a été découvert il y a peu de temps au sein des archives nationales des États-Unis. Durant les derniers mois de la guerre, les Nazis détenaient prisonniers plus de 200 000 militaires canadiens, américains, britanniques, français et de nationalités diverses, sur le front de l'Ouest, et plus d'un million de Russes, sur le front de l'Est. Le document, découvert par des chercheurs du Congrès juif mondial, provient d'une série d'interrogatoires de Goering réalisés par les Alliés. Le dirigeant de la Luftwaffe, l'aviation militaire allemande, a été condamné à mort lors du procès de Nuremberg, mais il s'est suicidé le jour même où il allait être pendu. Les historiens affirment savoir qu'Hitler ait envisagé de ne pas respecter les dispositions de la Convention de Genève — sur le traitement réservé aux prisonniers de guerre — afin de mettre en garde les soldats allemands contre la tentation de se rendre.

RECTIFICATIF

Volet «repositionné»

Seule la vocation communautaire du Centre Strathearn devrait être abandonnée selon le médiateur de Montréal, Robert Côté, et non sa vocation interculturelle, comme nous le rapportons hier en page B 7. M. Côté propose plutôt dans un rapport remis mardi au maire Pierre Bourque que le volet interculturel soit «repositionné».



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

ROCK Patte blanche

SUITE DE LA PAGE 1

vu des réductions de transferts maintiendra le seuil de financement du système de santé à 12,5 milliards par an. Après cinq ans, cette hausse représentera six milliards de plus que ce qui avait été prévu lors du budget de 1996, a-t-il précisé.

Il faut rappeler que, depuis cette époque, les coupes assénées par le fédéral aux paiements de transferts aux provinces représentaient l'équivalent de sept milliards.

Plusieurs provinces dont le Québec ont d'ailleurs attribué une grande partie de leurs déboires financiers, et de la dérive de leurs systèmes de santé, à ces coupes draconiennes.

Mais hier, le ministre nouvellement nommé a tenté de montrer patte blanche en ce qui a trait aux prochaines discussions entourant l'avenir des soins de santé. Son ministère, a-t-il dit, entend mettre l'accent sur l'amélioration

des soins de première ligne, notamment sur la prévention, l'accroissement de la recherche en santé, la restauration de la confiance des Canadiens dans le système canadien de distribution du sang. Au surplus, le ministre s'est engagé à faire du bien-être des enfants, l'une de ses priorités.

En conclusion, le ministre Rock a soutenu que les querelles sur le sort du système de santé avaient eu raison de la confiance des Canadiens et que ces derniers étaient maintenant en droit de s'attendre à un peu plus de collaboration entre les gouvernements.

Par ailleurs, lors de cette assemblée annuelle, les membres de l'Association médicale canadienne (AMC) ont une fois pour toutes rejeté à la majorité l'idée de créer un système de santé à deux vitesses. Un sujet chaud qui avait soulevé plus que sa part de débats au sein de cet organisme ces dernières années.

LAMPRON

«Une réaction trop émotive», dit maintenant Louise Beaudoin

SUITE DE LA PAGE 1

On se souvient que l'hiver dernier, l'industrie du doublage et l'Union des artistes avaient lancé un cri d'alarme en dévoilant que la loi protectionniste française (promulguée il y a plus de quarante ans) menaçait de plus en plus l'industrie québécoise du doublage. La vitesse d'exécution des doublages français s'était accrue, faisant perdre chez nous du terrain à nos propres versions.

Crédit d'impôt de 15 %

Le rapport du comité, au demeurant très fouillé, propose à l'État québécois d'accroître son soutien à l'industrie du doublage, en mettant en place un crédit d'impôt de 15 % et en suggérant au parlement fédéral d'en faire autant. Il encourage les entreprises québécoises à multiplier les ententes techniques avec les Américains et les collaborations avec les Français, et recommande le maintien des pressions politiques et syndicales face à la France afin qu'elle abolisse sa loi.

Nous voici loin des déclarations choc de la ministre Louise Beaudoin, laquelle affirmait bien haut l'hiver dernier que, si le décret interdisant l'importation en France des films doublés ici ne tombait pas, on édicterait une loi miroir au Québec.

«Il faut reconnaître que j'ai eu à l'époque une réaction trop émotive, admettait hier Louise Beaudoin, parce qu'en soi, la loi française est scandaleuse. Mais qu'obtiendrait-on à avoir une loi miroir et à aller devant l'OMC? On se ferait juste plaisir. Le rapport m'a surpris, je le concède, mais 48 pages plus tard, il me convainc que cette loi spéciale n'était pas la bonne solution. Il faut savoir reconnaître ses erreurs.»

«J'ai fait étudier cette éventualité d'une loi spéciale», précisait Pierre Lampron. Elle ne survivrait pas à une contestation juridique. Selon le président de la SODEC, les résultats d'une telle loi auraient pu être désastreux pour le Québec, allié de la France dans la question de l'exception culturelle. Explorant une voie de traverse, Pierre Lampron expliquait qu'un organisme comme l'Union des artistes pourrait par contre contester la loi

française, en s'appuyant non pas sur l'OMC, mais sur le droit français. Piste qui sera bientôt explorée.

Le rapport conclut par ailleurs que les impacts de l'édit français sur notre industrie (cette loi fut-elle inacceptable politiquement) sont moins pernicieux que ce qu'on avait prévu, les Français refusant de toute façon les versions doublées ici. «La crise n'a pas l'ampleur qu'on craignait», soutient Pierre Lampron. De l'avis du comité, le phénomène de baisse des films doublés au Québec pourrait être conjoncturel; en tous cas, il ne paraît pas assez important pour mériter des mesures draconiennes. Le président de la SODEC estime qu'avec une politique de soutien accru de l'industrie du doublage, on pourrait sauver 25 % des coûts de production, devenir plus concurrentiel sur le marché et persuader les Américains de faire des affaires avec nous au premier chef. Bref, il faut miser sur la consolidation plutôt que sur l'affrontement.

A l'Union des artistes comme du côté de l'Association québécoise des industries techniques du cinéma et de la télévision, on se dit hier à la fois contents que l'importance de l'industrie québécoise du doublage soit reconnue et un peu sceptiques quant aux vœux pieux contenus dans certaines recommandations.

«On est très, très loin des déclarations précédentes de la ministre, jugeait hier Pierre Curzi, président de l'Union des artistes. Il se dit heureux de trouver dans le rapport un plan d'action concerté se rapportant à l'industrie du doublage, mais estime que les doublages y sont dépourvus de protection face à des changements éventuels d'attitude commerciale des Américains et des Français. «Le Québec ne pourra pas patiner sur la bottine éternellement, estime-t-il. Le gouvernement devra prendre éventuellement une position plus ferme.» L'UDA et l'AIQITC attendent de recevoir des avis juridiques pour évaluer le rapport de manière plus éclairée. La ministre Louise Beaudoin se propose d'ailleurs de rencontrer bientôt les deux associations pour s'entendre avec leurs représentants sur un dossier que tous trouvent aujourd'hui bien plus complexe qu'ils ne l'avaient prévu.

Un géant du tabac impliqué dans des activités de contrebande?

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Un directeur du marketing du géant américain du tabac R.J. Reynolds Tobacco Co. s'est entretenu avec les dirigeants d'un réseau de contrebande soupçonné d'avoir introduit pour des millions de dollars de cigarettes et d'alcool au Canada, selon des documents déposés devant un tribunal américain.

Ces documents soulèvent des questions sur la possibilité que la compagnie ait joué un certain rôle dans les activités de contrebande qui ont poussé le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux à diminuer les taxes sur les cigarettes, en 1994.

La société R.J. Reynolds est affiliée à RJR-Macdonald, de Montréal, fabricant de cigarettes Export A.

Les Thompson, représentant des ventes de R.J. Reynolds, a rencontré des dirigeants d'un présumé réseau de contrebande, en septembre 1995, au village de pêche de Langary, en Colombie-Britannique, selon une déclaration écrite sous serment par un douanier américain, Gilbert Schmelzinger.

Le document de M. Schmelzinger a été dévoilé par un jury de Syracuse, dans l'État de New York. Ce jury fait enquête sur les opérations de contre-

bande dans le cadre desquelles des cigarettes et de l'alcool d'une valeur de 687 millions \$ US auraient été introduits au Canada, entre 1992 et 1996.

M. Thompson était alors responsable du marketing des cigarettes de R.J. Reynolds dans la réserve amérindienne d'Akwesasne, qui chevauche le Québec, l'Ontario et l'État de New York. Dans sa déclaration, M. Schmelzinger affirme que M. Thompson était au courant des activités de contrebande menées dans la réserve.

Parmi ceux qui auraient rencontré M. Thompson à Langary, on compte Larry Miller, arrêté à Syracuse, le mois dernier, et accusé d'avoir complété en vue de commettre une fraude, d'avoir contribué et encouragé des activités de contrebande et de blanchiment d'argent. Miller fait également face à 40 chefs d'accusation au Canada.

Des agents avaient infiltré les rangs des contrebandiers, des deux côtés de la frontière entre le Canada et les États-Unis. Plus d'une douzaine de personnes ont été arrêtées en juin relativement à cette affaire.

Les responsables de R.J. Reynolds et de RJR-Macdonald ont refusé de commenter les allégations à leur sujet, affirmant que l'enquête était confidentielle.

CÉGEPS «Les services sont réduits partout dans les cégeps»

SUITE DE LA PAGE 1

La clientèle a baissé et, de façon générale, les collèges ont reçu 8 % de moins de demandes d'admission, mais «la proportion de ceux qu'ils ont admis a augmenté. Cela signifie que les dossiers présentés par les élèves étaient meilleurs», soutient Gaétan Boucher, président-directeur général de la Fédération des cégeps.

La fédération approuve le rehaussement des exigences, même si les cégeps en payent temporairement le prix.

De toute façon, ce rehaussement devient incontournable: le groupe de travail sur la réforme du programme d'études a proposé à la ministre de l'Éducation que les matières de base soient obligatoires dans l'avenir pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Et une épreuve officielle uniforme en langue et en littérature sera imposée cette année aux finissants de cégep, épreuve dont la réussite sera obligatoire pour l'obtention du DEC (Diplôme d'études collégiales).

Les étudiants eux-mêmes ne s'opposent pas à la hausse des exigences, mais ils font valoir que cette hausse doit obligatoirement s'accompagner de mesures permettant la réussite. «Il faut être conséquent», explique Philippe Leclerc, président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ). Il faut aussi augmenter l'encadrement et donner aux étudiants et aux enseignants les outils permet-

tant de réaliser cet objectif de réussite».

Par ailleurs, l'actuel programme gouvernemental de mises à la retraite a entraîné le départ de 1188 employés de cégep: 802 enseignants, 69 professionnels, 254 employés de soutien et 63 cadres (ces chiffres ne sont pas encore définitifs).

Pour toutes les catégories de personnel autres que les enseignants, il s'agit d'une réduction réelle du nombre de postes, mais les enseignants qui partent, eux, doivent être remplacés, compte tenu des exigences d'encadrement des élèves. La situation est similaire dans les commissions scolaires, comme le mentionnait hier *Le Devoir*.

Ce sont donc environ 800 nouveaux enseignants qui entrent dans les cégeps cette année, pour la plupart des enseignants qui étaient jusqu'à récemment en disponibilité, ou non permanents, ou remplaçants.

Les cégeps doivent toutefois composer avec d'importantes compressions budgétaires.

Québec a annoncé des compressions de 140 millions l'année dernière dans les cégeps, et il a été convenu de répartir ce montant sur deux ans. Les cégeps ont donc absorbé 70 millions cette année (environ 6 % du budget du réseau), soit 45 millions en coûts de réduction de main-d'œuvre et 25 millions retirés de la «base de financement».

Gaétan Boucher admet que les services aux élèves ont été touchés et qu'ils le seront encore plus l'année prochai-

ne, puisque les cégeps savent déjà qu'ils doivent absorber l'autre tranche de 70 millions... sans parler du fait que Québec pourrait annoncer d'autres compressions.

Pour faire face à ce manque à gagner, plusieurs cégeps se sont lancés dans un exercice de réaménagement interne, et d'autres cégeps cherchent à regrouper différents services. L'exemple le plus spectaculaire de ce type de discussion demeure celui des cégeps de Maisonneuve, de Rosemont et du Vieux-Montréal, qui se donnent jusqu'en janvier pour tout mettre sur la table, n'excluant pas une fusion.

À plus long terme, les cégeps voudraient voir accroître leur autonomie et voudraient pouvoir négocier localement les conditions de travail, une demande plusieurs fois répétée ces dernières années.

À la Fédération étudiante collégiale, on peut témoigner des effets multiples de ces compressions.

«Les services sont réduits partout dans les cégeps», dit Philippe Leclerc de la FECQ. À plusieurs endroits, il faut maintenant payer pour consulter le psychologue de l'école. Il faut payer pour obtenir un casier. Des appareils de laboratoire sont réparés avec du scotch tape. À Bois-de-Boulogne, par exemple, il ne reste que deux aides pédagogiques individuels pour l'ensemble des étudiants. Au même cégep, on demande maintenant de payer pour obtenir un code d'accès permettant d'utiliser les ordinateurs!»

DION Retrouvé inconscient dans la piscine de son domicile

SUITE DE LA PAGE 1

noux, avantageusement connu ici et ailleurs dans le monde, témoin mais aussi acteur de l'évolution du Québec depuis la Révolution tranquille.

M. Dion a été retrouvé inconscient hier dans la piscine de son domicile de Sillery, en banlieue de Québec, où il se serait noyé à la suite d'une malaise ou en tentant de retirer la toile solaire le recouvrant — le coroner et les enquêteurs de la police tentaient toujours hier d'établir les circonstances précises du décès. Il était le père de l'actuel ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, qu'il laisse dans le deuil ainsi que son épouse et quatre autres enfants.

Né à Saint-Arsène, près de Rivière-du-Loup, en 1922, Léon Dion embrasse d'abord la carrière universitaire, qu'il ne quittera d'ailleurs jamais. Détenteur d'un doctorat en science politique en 1954, il enseignera pendant plus de 40 ans à l'Université Laval. Mais c'est à compter des années 1960 qu'il prendra une dimension davantage publique: à l'instigation d'André Laurendeau, il accepte le poste de conseiller auprès de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Après le décès de Laurendeau, on lui offre d'ailleurs le poste de coprésident, qu'il refuse, discernant l'échec de la commission.

À la fin des années 1970, il agit à titre de conseiller spécial de la Commission sur l'unité canadienne (Pépin-Robarts), dont les recommandations resteront elles aussi lettre morte. Proche des tenants d'un statut particulier pour le Québec, tels Claude Ryan ou Solange Chaput-Moland, compagnon de route du Parti libéral du Québec, M. Dion n'en appuie pas moins le camp du OUI au référendum de 1980... tout en continuant à se dire fédéraliste.

Comme pour des milliers de Québécois, le rapatriement unilatéral de la Constitution, en 1982, est l'occasion pour Léon Dion de se faire le promoteur d'une «réparation» de

l'affront. En 1986, l'universitaire, qui a souvent joué un rôle de conseiller officieux auprès des dirigeants libéraux provinciaux, est d'ailleurs propulsé à l'avant-scène de la politique québécoise lorsqu'il devient conseiller du ministre Gil Rémillard, chargé des questions constitutionnelles.

Son séjour dans les officines gouvernementales est bref. M. Dion démissionne deux mois plus tard, en désaccord avec la décision de Québec d'abandonner le recours systématique à la clause dérogatoire lors de l'adoption de ses lois. Mais il demeurera influent: sa proposition relative à la langue d'affichage — français seulement à l'extérieur des commerces, bilinguisme avec prépondérance du français à l'intérieur — sera retenue pour l'essentiel dans la loi 178 consécutive au jugement de la Cour suprême sur la Charte de la langue française, en 1988.

Entre-temps reprennent les péripéties constitutionnelles. Lors de la signature de l'Accord de lac Meech, Léon Dion émet de sérieuses réserves, déplorant notamment que le concept de société distincte n'y soit pas défini. Mais il se rallie finalement, estimant que, «dans les circonstances, les limites du possible ont été atteintes», ce qui ne l'empêche pas de reprocher à Québec de s'être laissé «piéger» en ratifiant l'entente le premier à l'Assemblée nationale.

Ne pas renégocier Meech

En 1989, quelques mois avant la date butoir de juin 1990, M. Dion presse Robert Bourassa de ne pas, comme celui-ci est tenté de le faire, renégocier Meech. Son raisonnement: il faut au moins laisser le Canada anglais porter l'odieux de l'échec. Par ailleurs, il demeure convaincu qu'un rejet de la société distincte ne conduira pas le Québec à l'indépendance.

Mais il durcit le ton par la suite: devant la commission Bélanger-Campeau, en décembre 1990, il évoque une «dernière chance» à donner au Canada et la stratégie du «cou-

teau sur la gorge»: toute future négociation doit être assortie d'un ultimatum, à condition bien sûr que les Québécois soient prêts à faire l'indépendance. «Moi, je n'ai pas peur», lance-t-il.

Dans la même veine, le «fédéraliste fatigué» qu'il confie être à la commission Beaudoin-Dobbie portant sur d'éventuelles offres fédérales finira par en rejeter les conclusions et par appuyer le NON au référendum sur l'Accord de Charlottetown. Toujours, cependant, en se laissant dicter sa conduite par «la raison, et non l'exaspération».

Plusieurs témoignages émanant de la classe politique ont accueilli hier la nouvelle du décès de M. Dion. A Ottawa, le premier ministre Jean Chrétien s'est dit «affligé» par la disparition d'un homme qui «aura contribué de façon exceptionnelle à l'avancement du débat public pendant plusieurs décennies». Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a pour sa part évoqué un engagement qui «aura marqué et fait avancer les débats entourant l'avenir du Québec».

À Québec, le ministre des Affaires intergouvernementales, Jacques Brassard, a rappelé le souvenir d'un «grand intellectuel québécois» qui «avait un grand respect pour le cheminement démocratique du peuple québécois et pour les institutions québécoises. [...] Lorsqu'il exprimait des positions à la fois fédéralistes, mais réclamant des changements substantiels au régime fédéral, dans le sens des revendications historiques du Québec, je reconnais qu'il exprimait sans doute un courant d'opinion qui existait dans la société québécoise», a-t-il dit. Le chef libéral Daniel Johnson a quant à lui relevé «les analyses rigoureuses et l'indépendance d'esprit» du professeur Dion.

Au cours des derniers mois, soit depuis l'arrivée en politique active de son fils Stéphane, Léon Dion s'était passablement retiré de la place publique. Il aura principalement consacré ses derniers temps à la rédaction d'une somme sur la société québécoise, *Québec 1945-2000*, dont une partie a déjà été publiée, mais qu'il laisse inachevée.

LE DEVOIR

LES SPORTS

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Mardi
 Floride 8 Chicago Cubs 1
 Pittsburgh 5 San Diego 3
 St. Louis 12 Montréal 5
 Los Angeles 4 N.Y. Mets 2
 Cincinnati 6 Colorado 5
 San Francisco 9 Philadelphie 5
 Atlanta 4 Houston 3

Hier
 Colorado à Cincinnati
 Chicago 5 Floride 6
 San Francisco à Philadelphie
 San Diego 3 Pittsburgh 7
 St. Louis 3 Montréal 6
 Los Angeles à N.Y. Mets
 Atlanta 3 Houston 1

Aujourd'hui
 St. Louis (Aybar 0-2)
 à Montréal (Johnson 0-1), 13h35
 San Diego (Hitchcock 8-7)
 à Pittsburgh (Cordova 9-6), 19h35
 Los Angeles (Candiotti 9-4)
 à New York (Reed 10-6), 19h40
 Colorado (Bailey 9-8)
 à Houston (Holt 7-9), 20h05

Vendredi
 Montréal à Cubs de Chicago, 15h20.
 St. Louis en Floride, 19h05.
 San Francisco à Pittsburgh, 19h35.
 Los Angeles à Philadelphie, 19h35.
 San Diego à N.Y. Mets, 19h40.
 Cincinnati à Atlanta, 19h40.
 Colorado à Houston, 20h05.

	Section Est		Moy.	Diff.
	G	P		
Atlanta	77	49	611	—
Floride	72	52	581	4
New York	67	57	540	9
Montréal	61	62	496	14 1/2
Philadelphie	45	77	369	30
Section Centrale				
Houston	66	59	528	—
Pittsburgh	52	63	496	4
St. Louis	57	67	460	8 1/2
Cincinnati	55	68	447	10
Chicago	50	76	397	16 1/2
Section Ouest				
San Francisco	71	56	559	—
Los Angeles	68	57	544	2
Colorado	60	65	480	10
San Diego	60	65	480	10
Meilleur deuxième				
Floride	72	52	581	—
San Francisco	71	56	559	2 1/2
Los Angeles	68	57	544	4 1/2
New York	67	57	540	5
Houston	66	59	528	6 1/2
Montréal	61	62	496	10 1/2
Pittsburgh	62	63	496	10 1/2

LIGUE AMÉRICAINNE

Hier
 Minnesota 11 Detroit 1
 Toronto 6 Chicago 12
 Baltimore 4 Kansas City 2
 Milwaukee 6 Texas 2

Aujourd'hui
 Boston 7 Oakland 5 (1^{re} match)
 N.Y. Yankees 7 Anaheim 3 (1^{re} match)
 Cleveland à Seattle

Aujourd'hui
 Toronto (Hentgen 13-7)
 à Chicago (Drabek 9-8), 14h05
 Boston (Gordon 6-9)
 à Oakland (Prieto 6-7), 15h15
 Detroit (Thompson 11-9)
 à Milwaukee (Eldred 11-12), 20h05
 Baltimore (Krivda 1-0)
 à Kansas City (Appier 7-10), 20h05
 New York (Pettitte 14-7)
 à Anaheim (Watson 10-7), 22h05
 Cleveland (Colon 2-5)
 à Seattle (Moyer 12-4), 22h05

	Section Est		Moy.	Diff.
	G	P		
Baltimore	78	43	645	—
New York	73	49	598	5 1/2
Boston	62	63	496	18
Toronto	60	63	488	19
Detroit	58	66	468	21 1/2
Section Centrale				
Cleveland	64	57	529	—
Milwaukee	60	63	488	5
Chicago	60	64	484	5 1/2
Kansas City	51	70	421	13
Minnesota	51	73	411	14 1/2
Section Ouest				
Seattle	69	55	556	—
Anaheim	68	56	548	1
Texas	60	65	480	9 1/2
Oakland	50	75	400	19 1/2
Meilleur deuxième				
New York	73	49	598	—
Seattle	69	55	556	5
Anaheim	68	56	548	6
Cleveland	64	57	529	8 1/2
Boston	62	63	496	12 1/2

SOCCER

Dimanche
 Worcester 1 Toronto 0
 Milwaukee 3 Rochester 2 (F)
 Vancouver 3 Orange County 1

Mercredi
 Connecticut à Montréal

	M	V	D	V(I)	Bp	Bc	Pts
Hershey	26	17	9	1	48	29	49
Caroline	25	16	9	2	52	28	44
Richmond	25	13	12	0	35	29	39
Charleston	24	10	14	2	32	42	26
Raleigh	25	11	14	4	31	45	25
Jacksonville	25	5	20	1	24	63	13
Section Nord-Est							
Montréal	24	17	7	1	46	18	49
Long Island	26	15	11	3	40	29	39
Toronto	25	14	11	2	36	32	38
Rochester	24	11	13	0	44	42	33
Connecticut	24	10	14	4	22	38	22
Worcester	25	6	19	0	23	53	18

Joueur autonome depuis le 1^{er} juillet

Vincent Damphousse souhaite demeurer avec le Canadien

L'attaquant veut une bonne augmentation de salaire

BILL BEACON
 PRESSE CANADIENNE

Le capitaine Vincent Damphousse, qui a le statut de joueur autonome avec restrictions, souhaite signer un nouveau contrat avec le Canadien et rester à Montréal, a confirmé son agent Robert Sauvé.

«Il aime ça ici, a raconté ce dernier. Il vient de s'acheter une maison à Mont-Tremblant. Je ne dis pas que ça ne changera jamais. Les deux parties savent que le hockey est devenu une "business". Mais il aime ça ici.»

Sauvé n'a pas voulu dire combien d'argent voulait Damphousse, mais il est assuré qu'il demande une forte

augmentation de son salaire de 2,6 millions en dépit de sa baisse de production la saison dernière, passée de 94 à 81 points. Il a terminé au premier rang des compteurs de son équipe, mais sans doute seulement parce que Pierre Turgeon a été échangé et Saku Koivu blessé. Ce dernier lui a même ravi son poste de premier centre.

Moins que Keane et Skrudland

«On va finir par s'entendre. On s'entend toujours avec nos joueurs», a déclaré le directeur général Réjean Houle.

Damphousse gagne présentement moins d'argent que Mike Keane et Brian Skrudland, pour ne nommer

que ces deux-là. «C'est un joueur très régulier, a constaté Sauvé. Il a été le meilleur compteur de son équipe quelque chose comme lors de cinq des sept dernières années. L'an dernier, on a prétendu qu'il a eu une saison quelconque, mais il a encore été le meilleur compteur de son équipe.»

De plus, Damphousse n'a raté que huit matchs au cours de sa carrière de dix ans dans la LNH. Il est devenu joueur autonome le 1^{er} juillet quand il a choisi de ne pas exercer son option sur la dernière année d'un contrat de trois ans. Il a lui-même déclaré qu'il voulait rester à Montréal et qu'il s'attendait à pouvoir conclure un marché avec Houle.

Jeux du Canada

Treize médailles pour le Québec

ROBERT LAFLAMME
 PRESSE CANADIENNE

Brandon — Le Québec a encore bien fait en plongeant et il a connu de bons moments en athlétisme, remportant 10 médailles, mais il a déçu en aviron, hier, aux Jeux du Canada.

Au total, il a mérité 13 médailles au cours de la journée. En soirée à Winnipeg, Alida Dplacido a gagné une deuxième médaille d'or en deux jours en dominant l'épreuve au tremplin de trois mètres.

Un peu plus tôt, Alexandre Despatie et Rafajel Salvucci ont obtenu les médailles d'argent et de bronze, respectivement, à la tour de 10 mètres.

À trois jours de la fin, les athlètes québécois totalisent donc 98 médailles (35-42-21). Ils en avaient récolté 118 aux Jeux de Kamloops en 1993.

Andrew Lissade a réalisé l'exploit du jour en athlétisme pour l'équipe Québec fracassant le record des Jeux au 110 mètres-haies. Lissade a réussi un temps de 14,18 secondes

au cours des qualifications, retranchant neuf centièmes de seconde à l'ancienne marque appartenant au Québécois Patrick Fobarty depuis 1977.

Il a fait mieux en finale (14,16) mais ce chrono ne sera pas homologué en raison du vent trop favorable soufflant sur la piste du Stade UCT.

Peu importe, Lissade exultait après avoir conquis la médaille d'or.

«C'est un bel accomplissement, je ne peux être plus satisfait, a lancé le démonstratif Haïtien d'origine. Cette médaille, je l'offre à ma famille, aux gens qui m'ont supporté, à mon nouvel entraîneur et à mon ancien. J'espère qu'elle m'aidera à trouver des commanditaires. Mon objectif est de participer aux prochains Jeux olympiques d'été.»

Gregory Johnston, décathloniste médaillé d'or, a obtenu la médaille d'argent de l'épreuve en 14,34 secondes.

Le Québec a réalisé un autre doublé au 800-mètres masculin. Sébastien Ouellet et Stephen DeBardi ont attendu le moment opportun avant de prendre l'initiative de la course pour terminer premier et deuxième, dans l'ordre.

Impact 2, Wolves 0

L'Impact frappe vite et bien

PRESSE CANADIENNE

L'Impact de Montréal a vaincu les Wolves du Connecticut au compte de 2 à 0, hier soir, au stade du Centre Claude-Robillard devant la meilleure foule de la saison, soit 7 083 spectateurs.

Il s'agissait pour le onze montréalais d'une deuxième victoire en autant de matches contre les Wolves. Tout comme lors de la rencontre précédente, les joueurs de l'Impact ont entrepris le match avec vigueur en inscri-

vant deux buts au cours de la première demie.

Dès la quatrième minute de jeu, Giuliano Oliviero a marqué le premier but du match en effectuant un joli coup de tête à la suite d'une passe de Nick DeSantis. Puis, lors de la 36^e minute, le rapide Mauro Biello a effectué une passe à l'approche de son trouvant fin seul devant le filet adverse. Kolic n'a pu maîtriser le ballon, mais son coéquipier Darren Tilley l'a récupéré et a inscrit son dixième but.

Selon Mauro Biello, ce but s'est ré-

vé comme le point tournant du match. «Dès notre deuxième but, on a senti qu'on venait de leur casser les reins, a-t-il souligné. La saison achève bientôt et il est important de connaître de bons matchs à l'approche des séries.»

En deuxième demie, aucun but n'a été inscrit même si l'Impact a joué en avantage numérique lors des 36 dernières minutes de jeu. Le milieu de terrain des Wolves, Paulo Dos Santos, a reçu un carton rouge à la 54^e minute pour avoir poussé et frappé Bill Sedgewick.

Nouveau directeur général des Maple Leafs de Toronto

Dryden nomme... Dryden

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Après trois mois de recherches et de spéculations, le président des Maple Leafs de Toronto, Ken Dryden, a finalement arrêté son choix sur un candidat au poste de directeur général.

Le candidat choisi est... Ken Dryden. «J'agis ainsi parce que je veux occuper le poste, parce que je pense que je peux aider de la sorte à améliorer l'équipe, parce que c'est mon travail de donner une forme à l'organisation, de la mener là où elle a besoin d'aller», a expliqué Dryden en conférence de presse.

Dryden a également annoncé que trois autres personnes le rejoindront dans le bureau de direction des Leafs. Il a nommé le directeur général par intérim, Bill Watters, au poste d'adjoint au président. Il a précisé que Watters allait continuer d'être impliqué dans la négociation des contrats des joueurs, la gestion de St. John's, la filiale des Leafs dans la Ligue américaine, et la présentation des matchs à la radio et à la télévision.

«C'est un domaine où il faut s'amé-

liorer», a dit Dryden en parlant de la radio et télédiffusion des matchs.

Mike Smith, l'ancien directeur général des Jets de Winnipeg, devient le directeur général adjoint et le responsable du recrutement des joueurs au niveau professionnel. «Il sait comment évaluer le talent, il connaît bien la ligue — les directeurs généraux, les entraîneurs et les dépisteurs qui la composent.»

Anders Hedberg, le dépisteur des Leafs en Europe, sera le responsable du recrutement amateur et du développement des joueurs en plus d'être l'adjoint de Watters et d'avoir la responsabilité de St. John's. «Ce n'est cependant pas une direction par comité, a précisé Dryden. Les décisions seront les miennes.»

Mike Murphy, qui écoulera la deuxième année d'un contrat de trois ans, demeure l'entraîneur des Maple Leafs. Al MacAdam, un ancien joueur de la LNH qui a été l'entraîneur de l'équipe de hockey de l'Université St. Thomas de Fredericton au cours des 11 dernières années, sera le nouvel entraîneur des Maple Leafs de St. John's.

«Ce fut un long été mais je pense que nous sommes maintenant meilleurs que la saison dernière sur la patinoire et dans le bureau de direction. Et il faudra qu'on le soit, a souligné Dryden. Ce devrait être une année intéressante.»

Pas temporaire

Dryden a indiqué qu'il ne devient pas le directeur général des Maple Leafs sur une base temporaire. «Je commence toujours avec l'idée que c'est pour toujours», a-t-il dit.

Les statuts de Nick Beverley, l'ancien directeur du recrutement et du personnel, et Floyd Smith, le directeur du développement au niveau professionnel, seront connus d'ici la fin de la semaine.

Dryden a aussi indiqué que l'ancien capitaine des Leafs, Darryl Sittler, un consultant spécial auprès du président, demeurera avec l'équipe.

Le premier choix de Dryden pour agir comme directeur général, Bob Gainey, l'actuel d.g. des Stars de Dallas, a refusé le poste en juin pour des raisons familiales.

Expos 3, Cards 6

La confrontation n'a pas eu lieu

MICHEL LAJEUNESSE
 PRESSE CANADIENNE

Les 19 386 spectateurs étaient venus pour assister à la confrontation Mark McGwire-Pedro Martinez. Puissance contre puissance. Un grand frappeur de circuits face à un des lanceurs les plus dominants du baseball. Quel spectacle en perspective.

Grande déception cependant. La confrontation n'a jamais vraiment eu lieu quand les Cards de St. Louis ont arraché une autre victoire de 6-3 aux Expos, dans une fin de match bien décevante.

Ni McGwire, ni Martinez n'ont eu le dernier mot.

Martinez, prudent, a donné deux buts sur balles à McGwire, l'a atteint une fois et l'a retiré une fois sur des prises.

Et quand le perdant Steve Kline (0-1) a donné un but sur balles intentionnel au grand frappeur droitier en huitième, on l'a hué.

Kline est venu gâcher un bon spectacle quand il a cédé trois points dans cette manche. Obtenu en échange de Jeff Juden, il a cédé quatre coups sûrs, dont des doubles à Willie McGee et à Brian Jordan. Delino DeShields a produit un autre point avec un ballon-sacrifice. Il avait produit le premier point des siens à la manche précédente.

Martinez s'est pourtant bien bagarré. Mais encore une fois, ses coéquipiers l'ont bien mal appuyé en attaque. Martinez a quitté après six manches et deux tiers. Il n'avait permis que trois coups sûrs et deux points, non mérités. Il avait donné six buts sur

balles et atteint un frappeur, mais il avait également retiré 13 frappeurs sur des prises, dont sept de suite, pour atteindre le total de 232, un sommet en carrière. Il en avait obtenu 222 la saison dernière. À ses cinq derniers matches, soit en 40 manches et deux tiers, Martinez n'a donné que trois points mérités. Il n'a que trois victoires à montrer pour ses efforts.

Si on se fie à la performance qu'il a offerte hier, le jeune partant des Cards, Manny Aybar, un Dominicain de 22 ans, est promis à un bel avenir.

Pendant cinq manches, il a tenu tête à Martinez et ce n'est qu'en sixième qu'il a montré des signes de faiblesse.

Il a alors accordé un point quand il a donné un but sur balles à Rondell White quand les coussins étaient tous occupés. En six manches, il n'a permis que cinq coups sûrs, tous des simples.

Les Cards ont pris les devants en septième quand ils ont profité pleinement d'une erreur bête de Mark Grudzielanek, sa 28^e de la saison.

Après avoir capté un roulant facile, il a mal relayé au premier. C'est ce qui a tout déclenché. Martinez a à ensuite donné deux coups sûrs, dont un productif à DeShields, il a atteint McGwire et a donné un autre but sur balles à Lankford quand les coussins étaient tous occupés. Il était au bout du rouleau et a alors pris le chemin des douches.

Anthony Telford est venu éteindre le feu, mais a failli mal relayer au premier lui aussi après avoir capté un roulant de Ron Gant.

EN BREF

Jackson toujours troisième

(PC) — L'Italienne Fabiana Luperini a remporté la huitième étape du Tour de France féminin hier pour accroître son avance en tête tandis que la Canadienne Linda Jackson a conservé sa troisième place. Jackson, de Nepean en Ontario, a pris la troisième place dans l'étape de 121,4 kilomètres. Elle est maintenant à trois minutes, 55 secondes de la détentrice de la première place, Luperini. La Suisse Barbara Heeb, la championne du monde en titre, est deuxième à 2:58 de Luperini.

(400 m libre). Dans le 400 m quatre nages messieurs, c'est le Néerlandais Marcel Wouda qui l'a facilement emporté en 4:15.38 devant l'Espagnol Frederik Hviid (4:19.68) et l'Allemand Robert Seibt (4:20.43). Chez les dames, le 200 m brasse a été remporté par le jeune prodige hongrois âgé de 16 ans, Agnès Kovacs, qui a battu le record d'Europe en 2:24.90 et établi la deuxième performance de tous les temps derrière le record du monde de l'Australienne Rebecca Brown (2:24.76). Elle a devancé la Polonaise Alicya Peczak (2:28.04) et la championne du monde en titre, la Belge Brigitte Bécue, qui a terminé en 2:28.90.

Smith remporte son 2^e titre

(AP) — La nageuse irlandaise Michelle Smith a remporté son second titre européen en deux jours lors des championnats d'Europe de natation qui se disputent à Séville. Après le 400 m quatre nages mardi, elle a enlevé hier le 200 m libre en 1:59.93 devant la Russe Nadejda Chemezova et la Roumaine Camelia Potec. Michelle Smith-De Bruin, 27 ans, est encore en lice dans trois autres courses. Elle a été la révélation des Jeux olympiques d'Atlanta, malgré des rumeurs de dopage, avec ses trois médailles d'or (200 m et 400 m quatre nages,

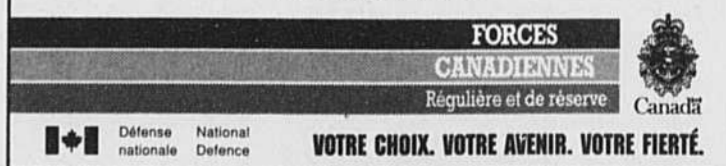
Michael Johnson déçoit

(AP-PC) — Le double champion olympique Michael Johnson a de nouveau déçu, hier, lors de la rencontre d'athlétisme de Malmö. Johnson n'a pris que le quatrième rang lors de la course de 200 mètres remportée par le Norvégien Geir Moen. L'Américain, détenteur de la marque mondiale de la discipline à 19,32 secondes, n'a réalisé qu'un chrono de 20,85 secondes, terminant à trois dixièmes de seconde du vainqueur. Johnson avait terminé au cinquième rang, dimanche, lors d'une compétition tenus à Londres.

Rejoignez vos forces à la nôtre!

Vous cherchez un emploi? Vous désirez apprendre un métier? Dans les Forces canadiennes, nous offrons autant aux hommes qu'aux femmes la possibilité de devenir opérateur, technicien ou employé de soutien. Faites partie de notre équipe et obtenez des compétences pour le restant de votre vie dans un esprit canadien empreint de fierté. Pour de plus amples renseignements, passez à un centre de recrutement ou composez le

1 800 856-8488
 www.dnd.ca



VOTRE CHOIX. VOTRE AVENIR. VOTRE FIERTÉ.

tombée publicitaire : le vendredi 29 août

Ne manquez pas notre cahier spécial

LE DEVOIR

Conférence parlementaire des

Américaines

publié le 13 septembre prochain!